

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 125.1
Intitulé du dispositif : Soutien aux travaux d'amélioration foncière
Collectivité assurant le préfinancement : Département

	ETAPES DE LA PISTE D'AUDIT	DESCRIPTIF ET INTERVENANTS	
Procédure pour le dossier individuel	Information des bénéficiaires potentiels	Documents de référence :	Cadre d'intervention validé en CLS le 16/12/10 et par la Commission Permanente du Conseil Général le 08/12/10
		Dossier type :	OUI
		Où se renseigner :	Lieu à préciser : lieu unique préférable Sur le site www.reunioneurope.org
	Appui technique au montage du dossier	Montage du dossier assuré par :	Maître d'oeuvre au libre choix du bénéficiaire de l'aide
		Visite de terrain réalisée par :	Maître d'oeuvre
	Intervention d'un intervenant complémentaire	Nom de l'intervenant :	Points d'accueil (pôles Canne, Association réunionnaise de Pastoralisme)
		Rôle :	Enregistrement informatique de la demande
	Réception du dossier de subvention	Lieu de dépôt de la demande :	1 exemplaire au CTICS
		Périodicité :	journalière
		Vérification des pièces assurée par :	CTICS
		Accusé de réception assuré par :	Département
		Transmission des pièces au Service Instructeur par : (si lieu de dépôt différent du SI) :	CTICS
	Instruction du dossier	Réalisée par :	Département
		Demandes complémentaires effectuées par :	Département
		Examen par une commission technique :	CIDT (Comité d'Instruction des Demandes de Travaux)
		Rôle et composition du Comité technique :	Voir modalités communes aux Comités techniques
	Décision d'octroi des aides publiques	Notification au bénéficiaire :	Département après avis du CIDT
		Nature de l'acte juridique :	Arrêté individuel ou collectif
		Modalités de versements de la subvention :	Avances : NON Nombre d'acomptes : 3 maximum Acomptes accordés jusqu'à 80% des dépenses
	Versement de la subvention publique	Subvention versée à :	Maître d'oeuvre (M.Oe) et entreprise par subrogation
CSF réalisé par :		Département	
Réception des travaux :		OUI Réalisée par : Maîtres d'Oeuvre Pourcentage d'opérations réceptionnées : 100 %	
Visites sur place :		Réalisés par : Département Pourcentage de dossiers contrôlés : 5 %	
Pièces justificatives permettant le versement de l'acompte et du solde		CSF + dossier de demande de paiement (factures acquittées de la part du bénéficiaire, PV de réception, justificatifs de paiement...)	

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 125.1

Intitulé du dispositif : Soutien aux travaux d'amélioration foncière

Collectivité assurant le préfinancement : Département